

Direction du
Développement Durable des
Territoires

Service Gestion et
Préservation des Ressources

Bureau des installations
classées pour la protection
de l'environnement et de la
gestion des déchets

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
3dt@province-sud.nc

N° 4423-2019/5-
REP/DDDT

Nouméa, le 14 avril 2022

R E C E P I S S E
de déclaration de cessation d'activité
d'une installation classée

La présidente de l'assemblée de la province Sud,

soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu de la direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) de la Nouvelle-Calédonie, en date du 6 août 2021, les déclarations de cessation d'activité des ouvrages de traitement des eaux usées domestiques ou assimilés du CHT Gaston BOURRET suivants sis 7 avenue Paul Doumer, Centre-Ville, commune de Nouméa, autorisés par arrêté n° 262 du 3 avril 1997 :

- ouvrage de traitement des eaux usées de la cuisine (bâtiment M) ;
- ouvrage de traitement des eaux usées du parking Nord.

Le présent récépissé de déclaration de cessation d'activité est délivré en application des dispositions de l'article n° 415-10 du code de l'environnement de la province Sud.

De plus conformément à l'article 415-9 de ce même code, l'exploitant est tenu de remettre le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article 412-1 et qu'un usage futur du terrain puisse être envisagé.

Le présent récépissé de déclaration annule toute déclaration ou autorisation antérieure relative aux installations susmentionnées.

**Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur du développement
durable des territoires**

Nicolas PEBAY